

droit de se dépouiller volontairement de cette grâce fragile. Les Algonquins ne l'auraient pas fait, eux qui aimaient tant la chanson qu'ils en faisaient un sujet de concours. Et nous ne sommes pas des sauvages !

Mon collègue M. Morin, et le secrétaire-adjoint, M. Lagacé, à qui les circonstances imposaient la tâche désagréable de communiquer à M. Desaulniers l'interdiction de l'archevêché, ont si bien compris tout cela, qu'ils n'ont pas, comme on l'a prétendu, rayé M. Desaulniers du programme, mais lui ont dit seulement : "L'archevêché annonce qu'il nous fermera ce soir l'université si vous restez au programme. Vous rendrez un grand service à la Société en vous effaçant, mais en tant que la Société est concernée, vous êtes libre."

Qu'il ait agi comme chancelier de l'Université, comme aumônier de la Société, ou tout simplement comme évêque, Monseigneur de Montréal, en exprimant à M. Desaulniers des regrets qui, soit dit en passant, lui font honneur, a reconnu après coup que nous avions eu raison. Si quelqu'un, dans cette affaire, a compromis l'intérêt religieux ou national, ce n'est pas ceux qui, convaincus que jamais le Canada français n'eut plus besoin de tous ses enfants, ont voulu faire du 24 juin un jour de concorde ; ce sont ceux qui ont, par un zèle déplacé, où le patriotisme véritable n'avait rien à voir, mis l'aumônier de la Société, l'archevêque de Montréal et le grand chancelier de l'Uni-